



NATURA 2000

"Le Camping la Venise Verte, fait parti des sites naturels classés Natura 2000."

Les **zones Natura 2000** entrent dans les objectifs de l'**Union Européenne** afin de mettre un terme à l'**appauvrissement** de la **biodiversité** et forme deux **directives européennes** relatives à la **protection des oiseaux et des habitats naturels**

Il est donc de notre devoir de **préserver la vie de la faune et de la flore.**

Nous devons pour se faire, respecter certaines obligations :

En voici quelques exemples :

- La **beauté** de la **nature** est primordiale, nous devons donc être attentifs à la **pollution visuelle** :
 - Pas d'abris de piscine
 - Pas de fléchages importants ou drapeau pour indiquer le camping
- L'**insertion paysagère** (implantation de haies et arbustes) doit être validée par un cahier des charges, rédigé par le **Parc Naturel Régional du Marais Poitevin**, un paysagiste concepteur et un ingénieur paysagiste (D'où le peu de haies sur nos emplacements).
- La vue du camping par le ciel doit paraître la plus **naturelle** possible.
- Toute modification apportée dans le camping (terrasse, chalets, pergolas, entrée du camping, piscine ...) nécessite **5 validations** : Code de l'urbanisme, code du patrimoine, code de la construction, code du tourisme et code de l'environnement. (Nous ne pouvons pas ajouter de bloc sanitaires supplémentaire)
- Nos hébergements doivent être **éco-responsable**.



Le Camping la Venise Verte a eu l'honneur de faire parti des 5 campings de France retenus pour servir d'exemples dans le Guide d'insertion paysagère, conçu par le **Ministère de l'Environnement et la Fédération Nationale d'Hôtellerie de Plein Air** en 2023.
Le document est disponible à la réception.